

Transfert de la Fédération des Oeuvres Laïques - Subvention exceptionnelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a résilié en 1994 le bail commercial de Radio France Besançon pour les locaux qu'elle occupait à la Citadelle.

Il a été décidé de procéder au transfert de Radio France dans un bâtiment municipal, Place du Théâtre, qui était occupé notamment par la Fédération des Oeuvres Laïques du Doubs (FOL).

Cette dernière a été relogée dans l'ancienne école Victor Hugo, située 7 Place Victor Hugo.

A l'occasion de ce transfert, la FOL a dû supporter des frais importants : modification de l'installation téléphonique, réimpression de tous ses supports de communication, etc.

Afin de lui permettre de faire face à cette dépense ponctuelle, il est proposé de lui allouer une subvention exceptionnelle de 30 000 F.

En cas d'accord, cette somme devra être prélevée au chapitre 92.022.6574 - CP 98011 - CS 20500 qu'il convient d'alimenter par un transfert de crédit de même montant provenant du compte de dépenses imprévues, chapitre 940.

«M. LE MAIRE : Leur transfert est maintenant chose faite. Nous sommes allés visiter récemment les locaux ; ils sont très satisfaits d'être rue Renan».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.